



Conseil d'établissement

Convocation à la séance ordinaire

Lundi 5 décembre 2022

Édifice De La Terrière - Rencontre en présentiel - 18h00

Local d'anglais, entrée service de garde

Nom	Groupe représenté
Présent(e)s :	
François Guillemette	Représentant des parents
Maxime Laroche	Représentant des parents
Cindy Champagne	Représentante des parents
Joëlle Elliott Tousignant	Représentant des parents
Marilyne Lefebvre	Représentant des parents
Florence Cornibert	Enseignante
Caroline McDonald	Enseignante
Marie-Ève Isabelle	Psychoéducatrice
Sonia Belle-Isle	Responsable du service de garde
Caroline Fleury	Personnel de soutien
Martine Paquin	Directrice
Absent(e)s :	
Marjolaine Aubry	Directrice-Adjointe

1.

a) **Mot de bienvenue (Accueil)**

Madame Martine Paquin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.



b) Présence et quorum (Constat)

Madame Paquin ouvre la séance après avoir constaté qu'il a quorum, et que tous ont reçu leur convocation et les documents, dans les délais prévus.

2. Questions du public (Information)

Aucune question.

3. Adoption de l'ordre du jour du 5 décembre 2022 (Adoption)

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CÉ : 2022-23/13

EN CONSÉQUENCE: sur proposition de : **Florence Cornibert**, il est résolu à l'unanimité,

D'ADOPTER l'ordre du jour.



4. **Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2022 (Adoption)**
CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la LIP, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre dernier, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;
CÉ : 2022-23/14 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de **Florence Cornibert**, il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER**, le procès-verbal du 19 octobre 2022.
5. **Suivi au procès-verbal du 19 octobre 2022 (Information)**
- Le document du plan de lutte contre la violence et l'intimidation a été modifié tel que discuté à la dernière séance.
6. **Correspondance (Information)**
Aucune correspondance.
7. **Mot de la Coordinnatrice du programme IB Mme Maryse Gélinas (Information)**
Madame Maryse Gélinas se présente aux membres. Elle fait un retour sur l'évaluation de l'école au printemps dernier. Voici le résultat : 21 exigences sur 23 sont en place. Donc 2 exigences sont à mettre en œuvre (perfectionnement et plan de travail). Nous aurons des visiteurs du programme en mars.
8. **Mot de la directrice (Information)**
- Madame Paquin fait la lecture aux membres d'un message de la part de Camille Gendron, enseignante, concernant la fondation Sunny et son projet.
 - L'école fêtera ses 10 ans le 26 janvier prochain.
 - La pratique de confinement barricadé du 23 novembre dernier s'est bien déroulée.
 - 1204\$ ont été amassés pour la fondation de l'école grâce à la campagne de financement Massibec.
 - La collecte de denrée pour les paniers de Noël se terminera le 13 décembre prochain.
 - Madame Paquin fait un petit rappel concernant le sondage sur le PEVR qui se termine le 9 décembre.
9. **A-Formation pour les membres du Conseil d'établissement (Information)**
Les membres font un retour sur les fiches 1 à 7 dans le document de formation en soutien aux nouveaux membres. Les fiches 8 à 15 devront être lues pour la prochaine séance.
10. **TRAVAUX DU CONSEIL**
Madame Martine Paquin explique les documents aux membres du conseil :
- A : Budget de l'école (Résolution)**
Madame Paquin présente aux membres en détail le rapport financier du fond 5 et le rapport financier du fond 8.
- Préambule
Madame Martine Paquin distribue le document Rapport financier aux membres du CÉ. Elle présente celui-ci en précisant qu'elle est disponible pour répondre aux questions des membres.



CONSIDÉRANT la loi sur l'instruction publique qui stipule que le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT le respect de l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

CONSIDÉRANT le surplus budgétaire de 5000,00\$ celui-ci servira à

- l'achat de matériel didactique pour le préscolaire et le primaire;
- libérer les enseignantes du primaire pour les interventions en lecture avec les élèves;

CÉ : 2022-23/15

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur **Maxime Laroche**, membre du conseil d'établissement, que le budget 2022-2023 de l'école primaire d'éducation internationale, secteur CENTRE soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante. Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la possibilité de modifier des montants de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les modifications et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

B : Surplus au 30 juin 2022 (Information)

Madame Paquin explique aux membres la cause du surplus présenté dans le rapport financier du fond 5.

C : Plan d'action du projet éducatif (Information)

Madame Martine Paquin présente le plan d'action du projet éducatif de l'école.

D : Contenus en sexualité (Approbation)

Madame Paquin présente le document expliquant le contenu en sexualité qui est vu selon le niveau scolaire.

CÉ : 2022-23/16

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Cindy Champagne**, il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER, le contenu en sexualité tel que présenté.

E : Contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) (Approbation)

Madame Caroline McDonald explique aux membres le module « métier d'avenir » qui est vu avec les élèves de 6e année en vue du secondaire et ce qui suit (professionnelle, collégiale ou universitaire).

CÉ : 2022-23/17

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Caroline Fleury**, il est résolu à l'unanimité

D'APPROUVER, le contenu en orientation scolaire et professionnelle.



CÉ : 2022-23/18

F : Inscriptions 2023-2024 (Information)

Rappel sur les critères d'admission.

G: Dérogation au régime pédagogique pour les journées pédagogiques IB (Adoption)

Madame Martine présente aux membres la dérogation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marilyne Lefebvre, il est résolu à l'unanimité
D'ADOPTER, la dérogation au régime pédagogique pour les journées pédagogiques IB.

H : Règlements généraux du service de garde (approbation)

Madame Sonia Belle-Isle présente aux membres les règlements généraux du service de garde 2022-2023.

CÉ : 2022-23/19

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Joëlle Elliott Tousignant, il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER, les règlements généraux du service de garde 2022-2023.

I : Critère de consultation des directions d'établissement (consultation)

Les membres se consultent sur les compétences professionnelles requises pour la gestion d'un établissement d'enseignement et rédige la lettre qui sera envoyée au directeur général du centre de service, M. Luc Galvani.

J : Approbation des sorties éducatives (Approbation)

Madame Martine Paquin présente aux membres les activités et sorties éducatives 2022-2023 des niveaux pour lesquelles il y a eu des modifications.

CÉ : 2022-23/20

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Ève Isabelle, il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER, les activités et sorties éducatives 2022-2023 modifiées.

K: Formulaire demande de paiement (frais de déplacement et gardiennage) Rappel aux membres (Information)

Madame Martine Paquin présente à nouveau aux membres du CÉ, le formulaire de demande de paiement qui pourra être utilisé par un membre du CÉ, lors de remboursement de frais de déplacement et service de gardiennage.

11. **Affaires nouvelles (information):**

11.1 Activité du service de garde à venir (pédagogique) (Approbation)

- 9 janvier : à l'école doudou jouet
- 27 janvier : Éducazoo vient à l'école
- 17 février : RécréOFUN pour maternelle, 1^{ère} et 2^e année & Adrénergie pour 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année
- 24 mars : Cabane à sucre mobile



CÉ : 2022-23/21 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Joëlle Elliott Tousignant, il est résolu à l'unanimité
D'APPROUVER, les activités du service de garde à venir.

11.2 Parascolaire (consultation)

Madame Paquin informe les membres de son souhait de remettre la gestion des activités parascolaires à l'entreprise sport élémentaire. Par contre, il y a un possible conflit d'intérêt car l'enseignant d'éducation physique, Marc-André Charron, y travaille. Après discussion, les membres concluent qu'ils aimeraient voir l'offre de service et qu'ils prendront une décision par la suite.

11.3 Séance du conseil d'établissement en virtuelle (information)

Les séances du conseil d'établissement peuvent maintenant se faire en virtuelle. Les membres décident que la prochaine séance, ayant lieu en février, se fera en virtuelle. La décision sera prise à la fin de chaque séance.

11.4 Transport collectif (information)

M. Guillemette présente aux membres la lettre qu'il a rédigée pour les président(e)s des conseils d'établissement des autres écoles primaires du centre de service afin d'obtenir leurs signatures.

12. Levée de la séance (Adoption) :

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé :

CÉ : 2022-23/22 **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Caroline McDonald, il est résolu à l'unanimité de procéder à la levée de la séance à 21h29.

Martine Paquin, directrice

13. Rapport de l'OPP (Information)

Madame Sonia Belle-Isle présente le rapport de l'OPP.

- Rappel panier de Noël
- Spectacle préscolaire le 15 décembre en après-midi

14. Rapport du délégué au comité des parents (information)

Madame Champagne nous informe que le point des frais du dîner au service de garde a été très discuté lors de la dernière rencontre du comité de parent et que plusieurs parents ont manifestés leur mécontentement. Elle nous fera un suivi à ce sujet.